Zeitschrift: Mitteilungen der Schweizerischen Musikforschenden Gesellschaft =

Bulletin de la Société Suisse de Musicologie

Herausgeber: Schweizerische Musikforschende Gesellschaft

Band: 1 (1934)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MITTEILUNGEN

DER SCHWEIZ.MUSIKFORSCHENDEN GESELLSCHAFT BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE MUSICOLOGIE

Erscheint vierteljährlich. Für Mitglieder gratis, für Nichtmitgl. Fr. 4.-. Einzelheft 1.25 Schriftleitung (Zeisigweg 8, Zürich 2): Dr. WILLI SCHUH und Dr. ERNST MOHR Pour la Suisse romande: ANDRÉ DE BLONAY, 5, Chemin Bertrand, Genève

ZÜRICH, 1. April 1934

HEFT 2

1. JAHRGANG

La musique au Collège de Genève

Par Willy Tappolet

Ce titre semble bien prétentieux. Pourtant le Collège de Genève a son histoire, une histoire tout à fait spéciale, variée et attrayante. De nombreux travaux témoignent du rôle considérable que le Collège de Calvin a joué dans la vie genevoise et — universelle. Mais les historiens et écrivains ne se sont pas souciés de la musique et des musiciens, et les documents publiés à ce sujet sont extrêmement rares. A part l'excellente première partie «L'ancien Collège de sa fondation à la fin du XVIIIe siècle» par L. J. Thévenaz dans «l'Histoire du Collège», publiée sous les auspices du Département de l'Instruction publique à l'occasion de l'exposition nationale suisse avec plusieurs planches et gravures, Genève 1896, la musique ne se trouve guère mentionnée. Le nom d'Alphonse Meylan — pour ne citer qu'un exemple —, à qui la Suisse romande tout entière doit une impulsion généreuse du chant et de la chanson populaire, ne figure ni dans le «Dictionnaire historique et biographique de la Suisse» ni dans le «Lexique historique et biographique des musiciens en Suisse» d'Edgar Refardt.

Notre tâche a été de puiser dans des documents inédits, de collectionner des renseignements personnels, et nous nous excusons de ne pouvoir donner qu'une esquisse très fragmentaire qui n'a pas d'autre prétention que de jeter quelque lumière dans un domaine inconnu ou presque, et d'apporter quelques modestes pierres à une histoire de la musique à Genève. Nous ne nous dissimulons pas que cette étude n'aurait pu être entreprise sans la complaisance et l'érudition admirable de M. Henri Mercier, directeur des Archives du Collège. M. Mercier a non seulement mis à notre disposition tous les documents de ses riches archives, mais il nous a fourni maints renseignements précieux. Qu'il

reçoive ici l'expression de notre vive gratitude.

La déclaration importante de Calvin dans l'«Institution chrestienne» de 1543 — livre III, chap. XX, § 32 — a été déterminante non seulement pour le culte dans l'église calviniste mais aussi pour le chant de son école, le Collège, qu'il a fondé, ou plutôt reconstitué en l'an 1559:

«Certes, si le chant est accommodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et devant ses anges, c'est un ornement pour donner